Le Maréchal

Organe de l'ADMP

La controverse de l'AMGOT en France, une imposture du gaullisme

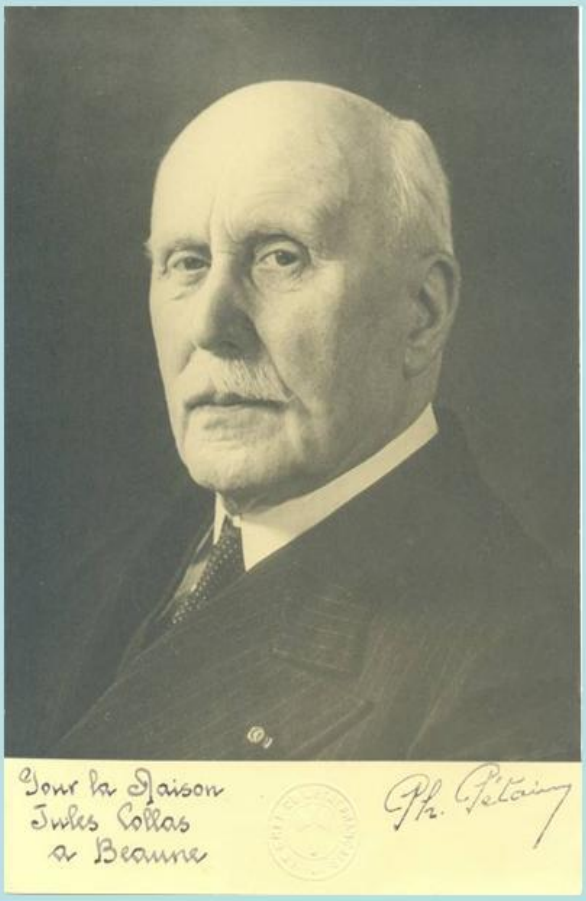

Le Maréchal honoré par les vignerons de Bourgogne

André Lavagne au cabinet du chef de l'Etat

Le Maréchal n°267 novembre 2020

SOMMAIRE

Editorial : **2020 « année De Gaulle »**

- **Le mot du président**…..…….p.3
- **De Gaulle manœuvre pour sa promotion**, par C. Orry ……p 4
- **De Gaulle contre l'AMGOT**, par L-C. Michelet ….……..…….p 6
- **Les billets américains**, par L. GIRAULD …….……..….p 11
- « Dans la bibliothèque du Maréchal » : **Souvenirs du temps des morts** …… ……p 12
- « Ce jour-là à Vichy » **: 25 mars 1942** ……...…..……p 13
- **«** Un document, une histoire » : **une photo dédicacée pour remercier la maison Collas**……...……..p 15
- « Le portrait » : **André Lavagne, ancien chef du cabinet civil**..….p 16
- **l'ADMP** ……....p.18
- **La France attaquée** ……...….p 19

LE MARECHAL

Directeur de publication : Roger Barut

Revue quadrimestrielle, organe de

l'ADMP

5, rue Larribe 75008 PARIS

admp@gmx.fr

Adresse à utiliser pour le courrier :

ADMP
Chez madame Simone Denis
147, rue Montlaville
60129 ORROUY

Pour contacter la rédaction :
revuelemarechal@gmail.com

Abonnement : 20 euros, par chèque à l'ordre de l'ADMP.

IN MEMORIAM

M. **Jean-Pierre Thomas,** Sainte Afrique

A toutes les familles éprouvées, nous adressons l'expression de notre sympathie.

Editorial : 2020, « année De Gaulle »

La rédaction remercie tous ceux qui ont témoigné leurs encouragements et a pris note des remarques pour orienter ses efforts et ainsi améliorer votre revue.

Ce numéro apporte une contribution à l'année « De Gaulle ». En effet, les commémorations officielles se sont attachées ces derniers mois à organiser des cérémonies et événements qui présentent une vision hagiographique de ses actions avec un manque d'objectivité particulièrement criant.
C'est ainsi que l'on vit notamment le chef de l'Etat célébrer le souvenir de la contre-attaque de Montcornet (17 mai 1940), une des premières pierres de la légende fabriquée pendant la guerre pour créer une stature et une légitimité au « Général ». Tous les poncifs y ont été pieusement énumérés, en oubliant comme souvent le principal et le fond : il s'agit d'une tentative ratée de stabiliser le front et, en définitive, un échec qui se solda par la perte de 23 des 85 chars français engagés par la 4ème DCR alors que les Allemands n'en perdaient aucun ! Ce revers témoigna d'ailleurs d'un commandement distant voire peu avisé du général que son comportement pendant la suite de la campagne illustra malheureusement.
Les autres étapes de ce beau programme de commémorations furent partiellement éclipsées par la situation sanitaire…
Le gaullisme reste consubstantiellement lié à ses mensonges originels et à des fables qui offrent souvent une vision tronquée de la réalité des faits historiques. Nous revenons donc sur deux aspects qui n'ont, comme on pouvait s'en douter, pas été mis en avant cette année, l'ambition et la mystification. Nous présentons tout d'abord une lettre, récemment vendue, qui témoigne de la cour assidue de De Gaulle auprès des politiciens de l'entre-deux-guerres pour favoriser un avancement rapide que ses mérites militaires personnels n'ont jamais justifié. Puis nous publions une étude du lieutenant-colonel Michelet pour dénoncer l'imposture, défendue depuis 1944, qui veut que le « Général » ait évité à la France un AMGOT, en fait jamais réellement envisagé par nos alliés américains ! Ce mensonge reste encore aujourd'hui un des grands fondements du gaullisme politique, caution de sa légitimité originelle.
Puis nous poursuivons les rubriques régulières avec « **Le portrait** » de notre grand ancien de l'ADMP André Lavagne, membre éminent puis chef du cabinet civil du Maréchal, « **Un document, une histoire** » présente les remerciements du chef de l'Etat Français à une maison de vins de Beaune en 1942 suite à l'envoi de grands crus, « **Ce jour là à Vichy** » revient sur la journée du 25 mars 1942, au moment de la fin du cabinet Darlan. Enfin nous ajoutons une nouvelle rubrique intitulée « **Dans la bibliothèque du Maréchal** » qui met en avant un livre assez original et de très grande qualité d'André Bridoux, professeur de philosophie proche de Jacques Chevalier, sur ses souvenirs et réflexions liés à la Grande guerre au cours de laquelle il a servi comme officier.

La rédaction

Afin de soutenir notre revue, pensez à renouveler votre abonnement pour la prochaine année (un appel à cotisation du secrétariat vous est adressé en page 18) et n'hésitez pas à en offrir un à vos proches !

Aujourd'hui comme hier l'ADMP et sa revue ont besoin de votre fidélité !

NOS COUVERTURES

Première page : **billet en monnaie militaire américain**, faussement dit « de l'AMGOT » ; **photo dédicacée du Maréchal à la maison Collas** de Beaune (coll. privée) ; **André Lavagne**, croquis d'audience réalisé en 1945 par Henri Pelletier pendant le procès du Maréchal.
Dernière page : **Pétain – De Gaulle une autre vision de l'histoire**, livre du colonel Le Pargneux, avec la participation du président Roger Barut.

Le Mot du Président

Le 11 novembre 2020,

Chers membres, chers amis,

C'est dans un contexte troublé, après cinquante-cinq jours de confinement, que j'ai succédé à Hubert MASSOL comme Président de l'ADMP. C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai vécu ce choix, en considérant la grandeur de la tâche qui m'était confiée.

Entouré d'une équipe dynamique, j'aurais souhaité que nous soyons tous fortement mobilisés dans l'instant mais j'ai dû évoluer dans une ambiance rendue difficile, tant par le comportement incompréhensible de certains de nos membres que par la situation sanitaire de notre pays. Celle-ci, en particulier, m'a conduit à reporter *sine die* certaines échéances récentes, comme la réunion d'une Assemblée générale ordinaire ou, ce qui est le plus regrettable, d'annuler des cérémonies, tout particulièrement notre traditionnelle réunion du 11 novembre à l'Ossuaire de Douaumont, ce lieu sacré qui nous réunit pour manifester notre témoignage d'amour, de respect et de fidélité au chef que fut le Maréchal.

En ce jour du 11 novembre 2020, après l'heure de la prière, pour ceux qui croient, ou celle du recueillement, pour ceux qui ne croient pas, ma pensée va tout naturellement vers celui qui, par deux fois, sauva notre Patrie de la destruction physique et morale, forçant l'admiration de ceux-là mêmes qui nous combattaient.

Certes, le Maréchal est parti discrètement sans la manifestation de la gloire qui lui était due et que de piètres gouvernants se sont obstinés à lui refuser. Il repose aujourd'hui sur une terre battue par les vents, où les mouettes chassées par les tempêtes de l'ouest crient sous le ciel hideux et sur la morne campagne d'une petite île. Mais je n'oublie pas un des objectifs premiers de notre Association, objectif qui est le mien, le vôtre, le nôtre, de voir un jour le Maréchal reposer en ce lieu, à Douaumont, en pleine lumière, entouré de ses soldats, de ces hommes, prêtres, instituteurs, paysans, ouvriers, républicains farouches ou héritiers au sang bleu de nos vieilles familles françaises qui, dans la boue, le froid, la faim et le déluge permanent de fer et de feu qui s'abattait sur eux, nuit et jour, pendant des semaines, sont allés jusqu'au sacrifice suprême. Ces milliers de héros anonymes ont tenu car ils avaient une confiance aveugle en leur chef.

Et maintenant ? Qu'avons-nous à faire, nous autres, fidèles au Maréchal, sinon de continuer sur notre route, celle qu'il a tracée, avec honneur et fidélité, en ayant pour seul objectif la grandeur de notre pays. Ce doit être pour nous un combat de chaque jour que de défendre ce que nous croyons vrai, en travaillant pour approfondir et purifier cette vérité qui échappe à beaucoup de nos concitoyens à qui on a fait valoir la supériorité de l'esprit de jouissance sur celui de sacrifice.

Veuille Dieu qu'un jour les yeux de nos concitoyens s'ouvrent, qu'ils retrouvent la lucidité de leur esprit et la foi dans ces uniques valeurs que sont le Travail, la Famille et la Patrie et sans lesquelles aucune société ne peut prospérer.

Nous devons nous y employer. Je sais pouvoir compter sur vous. Vous pouvez compter sur l'équipe qui m'entoure comme sur moi.

Roger BARUT

1935 : De Gaulle manœuvre pour sa promotion au grade de colonel !

La belle légende gaullienne, auto-fabriquée mais toujours amplement diffusée, proclame que De Gaulle a été un miliaire brillant et le promoteur d'une stratégie novatrice. En étudiant ses écrits et en les comparant, on s'aperçoit rapidement qu'il n'a fait que reprendre, non sans ajouter un lyrisme parfois grandiloquent, les idées développées par de véritables théoriciens comme le général Estienne, le commandant Doumenc ou le général Buat, pour ne citer que les Français parmi ceux qui l'ont inspiré.

Les panégyristes gaulliens continuent aussi à entretenir le mensonge grotesque d'une « doctrine De Gaulle» qui aurait inspiré la pensée des chefs militaires allemands. Le général Wilhem von Thoma (1891-1948), chef de Panzer division pendant la guerre avait fourni très tôt un démenti catégorique à ces affirmations : « *Non, on n'a guère fait attention, car nous le regardions comme assez invraisemblable. Il ne nous donne pas beaucoup d'indications tactiques et reste assez nébuleux. En outre, il est arrivé bien après que les Anglais eurent exposé toutes les possibilités de la guerre des blindés.* » Ces propos rapportés par Liddell Hart sont pourtant bien connus des historiens qui restent bien silencieux sur la question !

Il est par ailleurs aisé de vérifier que, se rendant compte lui-même des lacunes de ses écrits notamment concernant la place de l'aviation dans la guerre moderne, il réalisa des corrections à la fin de la guerre, tout en prétendant que cette nouvelle édition était fidèle à l'original ! Le mensonge est consubstantiel au gaullisme (cf. les travaux publiés par le général le Groignec).

« *La guerre est un art simple et tout d'exécution* », disait Bonaparte. Or sur le champ de bataille en 1940, il fit preuve des « *mêmes faiblesses et les mêmes incompétences* » que la plupart des chefs militaires français, selon l'expression utilisée par l'historien militaire Henri de Wailly dans son ouvrage « De Gaulle sous le casque ». Ces constats ruinent la légende d'un chef exceptionnel et visionnaire !

Les promotions successives et rapides de De Gaulle pendant l'entre-deux guerres sont d'ailleurs dues largement aux appuis dont il a bénéficié. Le talent réel étant remplacé par l'entregent et l'opportunisme ! Tout au long de sa carrière, il s'attacha à rechercher les faveurs de ceux qui pouvaient lui permettre de progresser ou de se sortir des ennuis.

Il bénéficia d'abord largement de l'appui du maréchal Pétain : en 1916, il reçut de lui au moment de sa capture une citation élogieuse, mais en fait très largement exagérée ; en 1924, il obtient une rectification de ses notes en sa faveur à l'Ecole de Guerre pour permettre ses promotions futures ; en 1927, il est imposé comme conférencier à cette même Ecole de Guerre ; en 1928, il évite une sanction grâce l'intervention du Maréchal (« *Je lui ai tiré une belle épine du pied* » dira Pétain à ses proches) ; en 1931, il obtient une affectation au Secrétariat général à la défense Nationale, poste qui lui permet de fréquenter les sphères du pouvoir…

Sentant que l'appui d'un Pétain prenant de l'âge restera limité, il cherche ensuite le soutien d'hommes politiques auprès de qui il effectue une cour assidue, sa correspondance témoigne d'ailleurs parfois à leur égard d'une flagornerie confondante et même, avec un peu de recul, humiliante. Il approche ainsi notamment Joseph Paul-Boncour (1873-1972) qui est l'archétype du politicien « III^{e} république », homme de réseau, socialiste et franc-maçon, régulièrement ministre, aux Affaires Etrangères et à la Guerre. Mais celui qui fut décisif, c'est Paul Reynaud (1878-1966), brillant orateur et très travailleur, mais faussement énergique et piètre homme d'Etat, dont l'incompétence et la faiblesse l'empêchèrent d'être à la hauteur des événements en juin 1940…

La dispersion des collections Aristophil (vente du 18 novembre 2019) a récemment permis de revoir un document exceptionnel qui témoigne de cette cour efficace réalisée auprès des politiques. Il s'agit d'une note manuscrite rédigée par De Gaulle pour obtenir sa promotion au grade de colonel. Elle accompagnait une lettre adressée en décembre 1935 à Paul-Boncour, alors sénateur dans la commission de la Défense. Il lui demande d'intervenir à son profit auprès de Jean Fabry (1876-1968), ancien officier mais surtout rapporteur de la commission de l'Armée au sénat.

Comme à son habitude, alors que son caractère hautain et ses prétentions sont modérément appréciés par ses chefs directs, il utilise ses relations politiques pour avancer, en les flattant.

« *Le Lt Colonel de Gaulle, du Secrétariat du Conseil Supérieur de la Défense Nationale, est proposé pour le grade de Colonel (le Tableau d'avancement sera signé vers le 20 décembre par le Ministre de la Guerre.) En raison de ses conditions d'ancienneté (promu lt colonel en décembre 1933) et d'âge (né le 22 novembre 1890), le Lt Colonel de Gaulle ne saurait être inscrit cette année sans une décision particulière du Ministre de la Guerre. Des décisions de cet ordre ont été prises les années précédentes en faveur d'officiers placés dans des conditions identiques. M. Paul-Boncour, à des titres multiples et évidents, notamment comme Président de la Commission d'Études de la Défense Nationale, pourrait, - s'il le jugeait à propos, - attirer l'attention de M. Fabry, personnellement, sur l'intéressé. Dans ce cas, il serait nécessaire que la démarche fût pressante et très urgente*. »

Prudent il avait ajouté au crayon au bas de cette note : «(*ne pas se dessaisir de l'original de ce papier*)».

Ces manœuvres fonctionnèrent une nouvelle fois. De Gaulle obtint contre toute attente un avancement accéléré en étant promu colonel en décembre 1937, le premier dans sa promotion !

Charles Orry

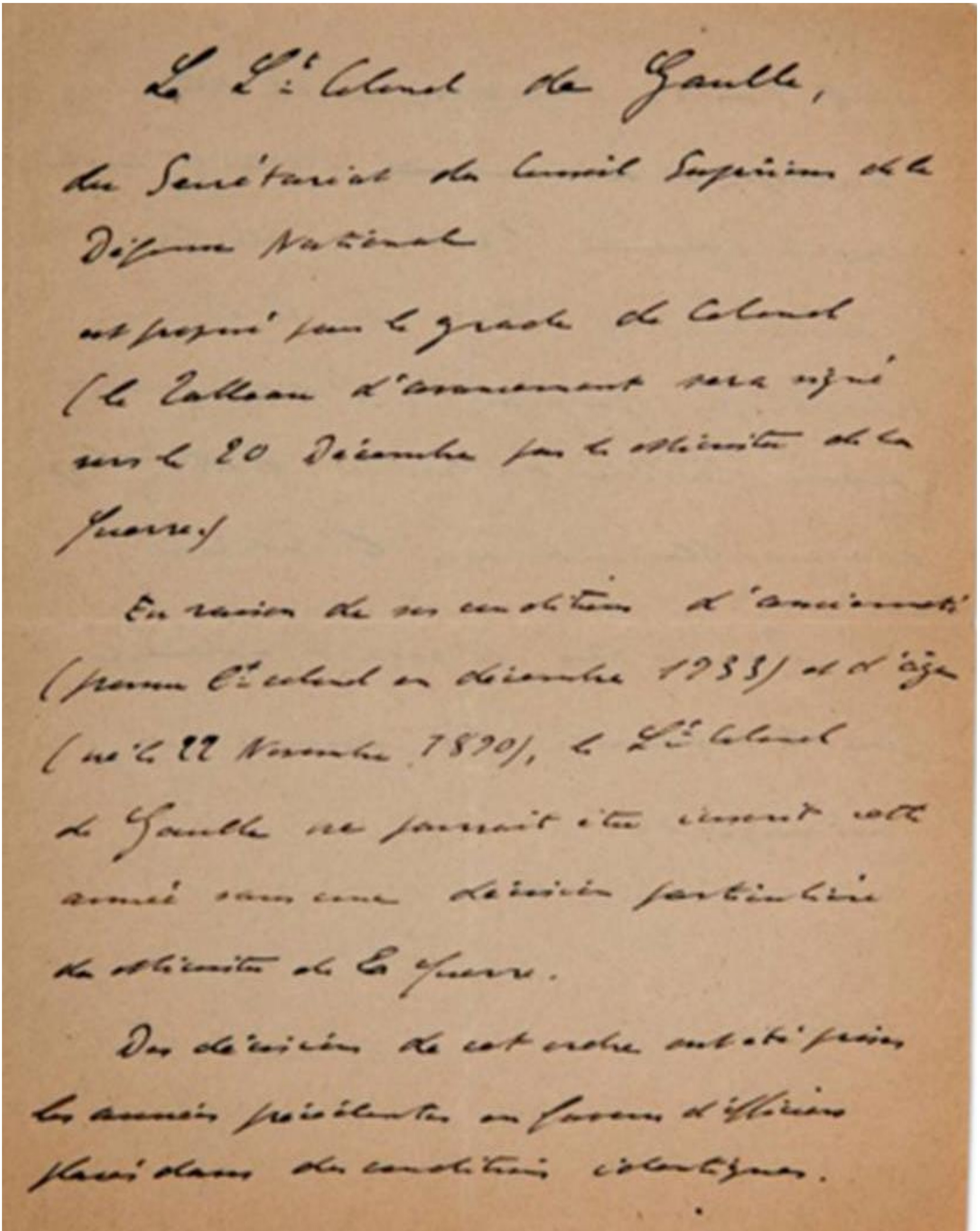

Le Lt Colonel de Gaulle,

du Secrétariat du Conseil Supérieur de la Défense Nationale

est proposé pour le grade de Colonel

(le tableau d'avancement sera signé vers le 20 Décembre par le Ministre de la Guerre.)

En raison de ses conditions d'ancienneté (promu Lt colonel en décembre 1933) et d'âge (né le 22 Novembre 1890), le Lt Colonel de Gaulle ne pourrait être inscrit cette année sans une décision particulière du Ministre de la Guerre.

Des décisions de cet ordre ont été prises les années précédentes en faveur d'officiers placés dans des conditions identiques.

Note du lieutenant-colonel De Gaulle au député Joseph Paul-Boncour

Selon une légende entretenue dans les médias et les mémoires, et que très peu d'historiens ont choisie ou osée aborder autrement que par quelques allusions, De Gaulle par sa volonté et sa clairvoyance a évité à la France un AMGOT américain après le débarquement. Cette assertion a très fortement contribué à fournir une légitimité politique à De Gaulle et à son gouvernement provisoire autoproclamé, tant en 1944 que dans le mythe qui perdure. Mythe si jalousement préservé et maintenue par les gaullistes ou leurs héritiers, que peu de voix prennent le risque de contester cette affirmation. Or comme beaucoup de chapitres de la vie du Général, c'est sur un mensonge que cette fable dorée est écrite puisque d'AMGOT en France, il n'y a jamais eu ! Au mieux c'est une menace que les Américains ont agité contre le chef de la France libre à titre personnel, sans qu'aucun organisme concret ne soit jamais ni mis en place ni sérieusement envisagé par le commandement militaire et les autorités politiques des Etats-Unis.
Notre grand ancien, le lieutenant-colonel Louis-Christian Michelet (1918-2016) avait rédigé un article que nous reproduisons pour dénoncer l'imposture de ce fondement du gaullisme politique.

DE GAULLE CONTRE L'AMGOT

Affaires civiles ou Gouvernement militaire ?

AMGOT : *Allied Military Governement, Occupied Territories* (Gouvernement militaire allié pour les territoires occupés). C'est la définition que donne le Dictionnaire Larousse de la seconde guerre mondiale (1). Quelle est la réalité qui se cache sous ce sigle ?

Il a existé, au cours de la seconde guerre mondiale, au sein des états-majors de l'Armée des Etats-Unis, des sections d'importance variable selon les échelons (théâtre, groupe d'armées, armée, corps d'armée, division…) et désignées par *Civil Affairs / Military Governement*. Ces sections faisaient partie du « *Special Staff* ». Dans tout état-major américain, en effet, on distingue le *General Staff*, composé de quatre bureaux classiques (personnel, renseignement, opérations, logistique) inspirés du système français de la première guerre mondiale, et le *Special Staff*, qui regroupe les commandants des Armes et les directeurs des Services, beaucoup plus nombreux et plus variés que dans le système français.

Dans l'expression « *Civil Affairs / Military Governement* », le signe / veut dire « ou bien », et c'est absolument capital, car ce service peut fonctionner selon deux modes radicalement différents :

Le mode « *Civil Affairs* » s'applique aux pays alliés libérés, et dans ce cas il s'agit d'établir une liaison permanente et une coopération active et confiante entre l'échelon de commandement américain concerné et les autorités locales, principalement dans les domaines qui ont une incidence sur la conduite des opérations et la sécurité des arrières.

Le mode « *Military Governement* » s'applique aux pays ennemis vaincus, c'est-à-dire ayant signé la capitulation sans conditions (« *unconditioan surrender* ») dont l'exigence a été formulée par le président Roosevelt lors de la conférence d'Anfa (janvier 1943). Il s'agit alors d'imposer et de faire appliquer les directives du commandement américain.

Dans le premier cas, il s'agit de coopérer avec les autorités civiles ; dans le second cas, il s'agit, sinon de se substituer à elles, du moins de leur imposer strictement une ligne de conduite (2). Dans un cas comme dans l'autre, le personnel composant ces sections (officiers, interprètes, spécialistes, secrétaires, etc.) est recruté, sélectionné et formé en vue de lui inculquer les compétences linguistiques et administratives adaptées à un pays déterminé. En conséquence, ces sections savent dès le départ à quel pays elles sont destinées, et par conséquent selon quel mode, *Civil Affairs* ou *Military Governement*, elles seront appelées à fonctionner. Une fois implantées, elles resteront en place dans leur pays de destination et n'accompagneront pas les forces américaines dans un autre pays.

Qu'en a-t-il été historiquement ? En Afrique du nord française, c'est le régime *Civil Affairs* qui a été appliqué. Robert Murphy, conseiller d'ambassade, représentant personnel du président Roosevelt auprès du commandant en chef français en Afrique du nord depuis le début de 1941, a été nommé, à l'approche du débarquement américain de novembre 1942, « *Civil Affairs Officier* » du

Roosevelt et Churchill à la conférence d'Anfa en janvier 1943, au cours de laquelle il est décidé d'exiger la capitulation sans conditions des puissances de l'Axe

Robert Murphy, arborant la Distinguished Service Medal reçue pour son rôle pendant l'opération Torch, avec le général Juin commandant les troupes françaises d'Afrique du nord.

général Eisenhower, commandant en chef allié. S'il a lui-même joué un rôle considérable, ses services n'ont joué qu'un rôle modeste, la plupart des problèmes étant traités à un échelon élevé, soit par avance dans la clandestinité (Cherchell), soit à la conférence d'Anfa, soit par contact direct Giraud-Murphy ou Giraud-Eisenhower.

En Italie, à la suite de la capitulation sans condition signée le 3 septembre 1943 à Cassibile (Sicile), les Alliés, Américains et Britanniques, ont décidés de mettre en commun leurs moyens pour constituer un « *Allied Military Governement* ». Cet AMGOT fonctionnera surtout en Italie du sud, et son action va se trouver progressivement réduite par l'établissement de relations de plus en plus harmonieuses entre les Alliés d'une part, et d'autre part le roi Victor-Emmanuel III et le maréchal Badoglio, bientôt remplacé par Ivanoe Bonomi.

En France, ce sera « *Civil Affairs* », sans hésitation. En Allemagne, en Autriche, à Berlin, il n'y aura pas d'AMGOT : chaque puissance occupante, y compris l'Union soviétique et la France, exercera le gouvernement militaire dans sa propre zone d'occupation, en l'absence de tout autre gouvernement. L'AMGOT, stricto sensu, a donc été une expérience sans lendemain strictement confinée à l'Italie, et d'une durée relativement courte.

L'AMGOT en France ? Les preuves avancées.

Sous la rubrique AMGOT, on lit dans le dictionnaire Larousse déjà cité (3) : « *En ce qui concerne le Danemark et surtout la France, […] les Anglais, et surtout les Américains, se préparent à placer ces pays sous l'administration directe de l'AMGOT. Une monnaie est émise ; des officiers américains sont désignés pour exercer les fonctions les plus diverses, par exemple maire, comme à Cherbourg.* »

Il y a là une indéniable confusion : la France ayant été explicitement reconnue, à Anfa et par la suite, comme nation alliée et même belligérante, il était hors de question de lui appliquer un gouvernement militaire ; la seule formule acceptable était « *Civil Affairs* ».

En ce qui concerne la monnaie, l'argument n'a aucune valeur : l'Armée américaine, du premier jour où elle a pénétré dans un territoire étranger, a toujours mis un point d'honneur à ne jamais vivre sur le pays, ceci probablement en réaction contre les pratiques des armées du XVIIIème siècle. Partout où elle est allée, elle a toujours apporté tout ce qui lui était nécessaire, nourriture, vêtements, carburants, et même eau potable ! Mais il n'est pas toujours possible, dans la fièvre des opérations, d'exclure définitivement tout recours à la réquisition, qu'il s'agisse d'un hôtel, d'une villa, d'un entrepôt, d'un port, ou même d'un stock de denrées. Dans l'Armée française, en pareil cas, un officier quelconque, souvent de se propre autorité, signe un vague reçu avec lequel les malheureux propriétaires s'épuisent pendant des années en démarches infructueuses pour obtenir un remboursement de l'administration militaire. Les Américains, eux, préfèrent payer cash, en liquide ; c'est là une démarche honnête qui devrait être inscrite plutôt à leur crédit. Ce faisant, les Américains n'entendent nullement usurper la prérogative souveraine de la nation hôte, qui a seule le droit de battre la monnaie, mais seulement recourir à un expédient pratique justifié par les nécessités du temps de guerre. Il appartient donc au Gouvernement légitime du pays, au moment où il le juge nécessaire, d'organiser le ramassage de ces billets sacrilèges, libellés en monnaie locale, mais garantis par le Trésor américain, et de présenter ces billets au dit Trésor pour en obtenir le crédit correspondant dans le clearing général des créances et des dettes des deux parties. Pendant qu'on y était, les Américains remettaient quelques-uns de ces billets à leurs officiers et soldats pour leurs menus plaisirs et leurs emplettes dans les magasins de souvenirs. C'est ainsi que les Américains ont émis tour à tour des billets libellés en lires, en francs, en marks et en yens. Il n'y a vraiment pas de quoi fouetter un chat. Mais ce qui est particulièrement absurde, c'est d'avoir retenu cette histoire de billets comme prétendue preuve du fait que les Américains se préparaient à instaurer l'AMGOT DANS UN PAYS ALLIE, car il n'y a aucun lien logique entre les deux faits. En réalité, non seulement aucune preuve n'existe mais l'absurdité même de la chose suffit à la réfuter.

L'exaspération alliée contre De Gaulle.

Ce qui est vrai, c'est que l'exaspération contre le général De Gaulle a pris naissance très tôt : en ce qui concerne Churchill, en mai 1941, avec l'affaire de Syrie, et en ce qui

concerne Roosevelt, en décembre 1941, avec l'Affaire de Saint-Pierre et Miquelon, et qu'elle a atteint un point culminant en juin 1944, à la veille du débarquement de Normandie. Retracer l'histoire de cette exaspération nécessiterait un volume, alors que cette histoire a déjà été écrite plusieurs fois (4) et (5).

Un exemple : peu avant Pearl Harbor, les Etats-Unis avaient réuni à La Havane une conférence panaméricaine et avaient réussi à faire décider à l'unanimité l'interdiction de tout changement de statut ou de souveraineté pendant toute la durée de la guerre qu'on pressentait. Il s'agissait manifestement d'empêcher toute infiltration des pays de l'Axe dans les possessions des diverses Puissances européennes de l'hémisphère américain. Or le 25 décembre 1941, sur l'ordre du général De Gaulle, l'amiral Muselier, à la tête de plusieurs navires, prend possession de l'archipel Saint-Pierre et Miquelon au nom de la France libre. Ainsi donc, alors que depuis plus de deux ans le monde libre attendait désespérément l'entrée en guerre des Américains, c'est le moment que choisit De Gaulle pour leur infliger un affront à la face du monde entier. Certains journaux vont jusqu'à parler d'un Pearl Harbor diplomatique.

Et qu'avaient donc fait les Etats-Unis pour mériter ainsi la vindicte du Général ? Tout simplement, au lieu de rompre avec Vichy, Roosevelt avait maintenu son ambassade, et qui plus est, il y avait placé un de ses amis personnels, l'amiral William Leahy, ancien chef d'état-major de la Marine (*Chief of naval operations*), ancien gouverneur de Porto-Rico. Il lui avait donné pour directives :

- témoigner au peuple français que l'amitié du peuple américain lui demeurait acquise dans son malheur, de façon à préserver un espoir, fût-il lointain,
- ne pas laisser le Gouvernement de Vichy en tête à tête avec Hitler, mais l'encourager dans sa résistance aux exigences allemandes,
- lui rappeler en permanence le caractère vital d'un certain nombre d'impératifs : ne pas livrer un seul navire ni une seule base, s'abstenir de toute collaboration militaire, etc.
- préparer secrètement les étapes ultérieures : entrées en guerre des Etats-Unis, reconquête du continent européen, assistance éventuelle aux forces françaises pour leur rentrée dans la guerre,
- maintenir à Vichy un poste d'observation, non seulement sur la France, mais sur tout le continent européen. (6)

Peut-on dire qu'en agissant ainsi, Roosevelt avait menacé l'indépendance de la France ? Bien au contraire, Roosevelt, démocrate dans tous les sens du terme, ne pouvait admettre que quiconque, sans avoir été élu, sans avoir été mandaté par âme qui vive, se prétende le représentant de la France et cherche à s'emparer du pouvoir à la faveur de la guerre, ou à la faveur de la libération. Pour Roosevelt, il fallait d'abord écraser l'ennemi et libérer la France, à la suite de quoi les Français choisiraient librement leur Gouvernement. Un tel respect pour la volonté du peuple français aurait mérité d'être inscrit à son crédit.

L'exaspération de Roosevelt va croissant au cours de l'année 1942. Le 8 mai 1943, au comble de la fureur, il écrit à Churchill :

« *Ensuite je crois de plus en plus que lors du débarquement en France, nous devrons considérer ce pays comme militairement occupé et gouverné par des généraux anglais et américains. Dans ce cas nous pourrions utiliser 90 pour 100 des maires et de nombreux employés subalternes des villes et des départements. Mais les postes importants resteront sous la responsabilité du Commandement militaire, anglais ou américain. Cela pendant au moins six mois, ou même un an. Nous aurons le temps, de cette manière, de préparer des élections pour doter la France d'une nouvelle forme de gouvernement. Car l'ancien*

Le maréchal Pétain saluant l'amiral Leahy, ambassadeur des Etats-Unis, dans le bureau de l'hôtel du Parc

régime ne saurait être maintenu en place » (7).

Il a vraiment fallu que Roosevelt ait été complètement hors de lui, et de plus en parfaite confiance avec Churchill, pour se laisser aller à de telles divagations, mais il n'est cependant pas possible d'y voir l'acte de naissance de l'AMGOT en France, tant ces propos sont éloignés des

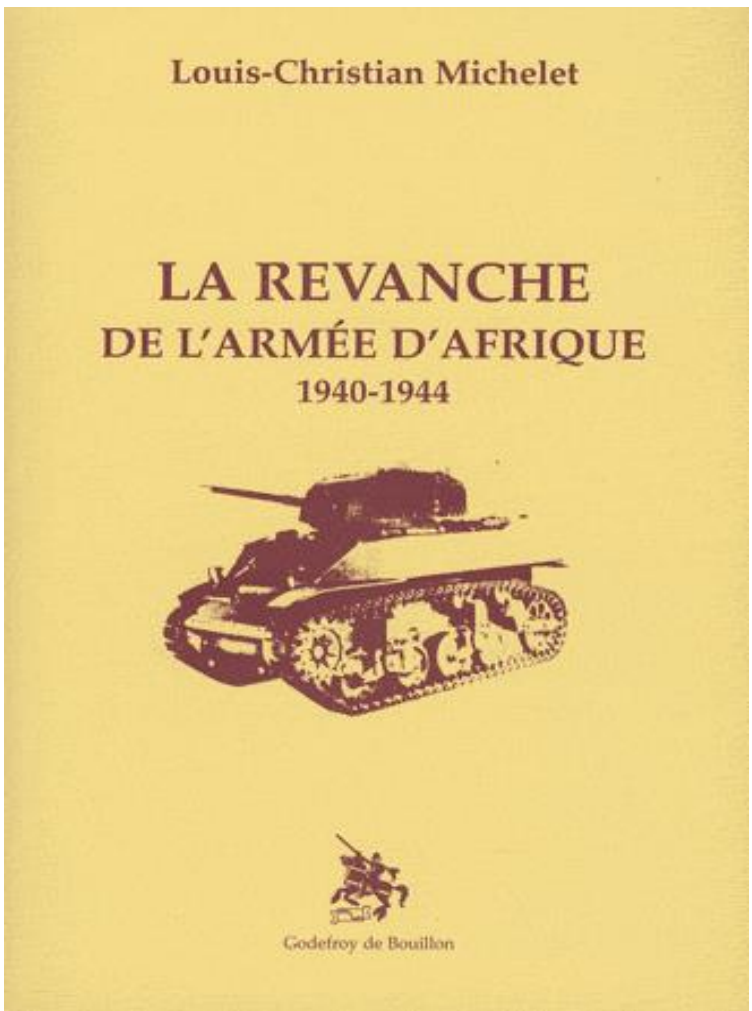

réalités et de la doctrine officielle déjà admise.

Un sommet est atteint au cours des mois de mai et de juin 1943, lorsque Roosevelt exige de Churchill qu'il coupe les vivres à De Gaulle et lui retire toute espèce de soutien, politique, militaire et financier. Le 21 mai, Churchill, parfaitement convaincu, câble de Washington à Londres, au Cabinet de guerre, qui siège en son absence sous la présidence d'Anthony Eden, et le somme de signifier à De Gaulle la rupture définitive. Eden répond par un long télégramme dans lequel le refus du Cabinet est étayé sur une suite d'arguments aussi peu convaincants les uns que les autres. Eden réussit néanmoins à « sauver la mise » à De Gaulle (8).

Les incidents de juin 1944.

L'opération Overlord, c'est-à-dire le débarquement allié en Normandie, est entouré d'un secret très strict. Pour cette raison, toutes les communications « non vitales » sont suspendues, notamment entre l'Angleterre et l'Afrique du nord, ce qui cause une certaine gêne à De Gaulle. D'autre part, une gigantesque opération d'intoxication, sous le nom de code de « Fortitude », vise à accréditer chez les Allemands la croyance, déjà forte, selon laquelle le débarquement principal se fera dans la région de Calais, quelle que soit l'importance des « diversions » constatées en d'autre points du littoral. Les services spéciaux ont préparé dans le plus grand secret un groupe d'armées fictif, « FUSAG », commandé par Patton, et qui se manifeste par des implantations, réelles ou postiches, dans le sud-est de l'Angleterre, et par des activités simulées, notamment sur les ondes, avec de faux indicatifs. Ils ont également préparé avec le plus grand soin, pour le jour J, les proclamations du roi de Norvège, de la reine de Hollande, de la grande-duchesse du Luxembourg et du premier ministre belge, proclamations qui devaient être immédiatement suivies par celle du général Eisenhower, commandant en chef interallié, et enfin celle du général De Gaulle (9).

Dans chacun de ces textes, de fines allusions ont été faites à un débarquement futur encore plus impressionnant. En tout état de cause, rien n'est mentionné qui puisse donner à penser que le débarquement actuel puisse être le seul, ou même le plus important, aucun indice qui puisse diminuer, si peu que ce soit, la crédibilité de « Fortitude ».

Depuis plusieurs semaines, De Gaulle refusait de discuter avec les Alliés les dispositions d'ordre politique et administratif destinées à accompagner le débarquement en France et la reconquête de son territoire. Pour l'anniversaire de la création du Comité français de la Libération nationale (CFLN), le 3 juin, il a proclamé sa transformation en Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). Invité à se rendre en Angleterre pour le 4 juin, il est amené par Churchill, dans son train spécial, à Southwick, près de Brighton, au PC avancé d'Eisenhower, qui lui fait un exposé sur la situation militaire et le plan d'opérations. De Gaulle écoute avec humeur, puis il se prend le bec avec Churchill et proteste vigoureusement contre « *la monnaie fabriquée à l'étranger, et que le Gouvernement de la République ne reconnait pas* ».

Ensuite, il prend connaissance du projet de proclamation préparé pour Eisenhower, et bute sur des phrases jugées par lui inadmissibles, telles que : « *L'obéissance rapide et empressée aux ordres que je donnerai est essentielle* » ou encore plus inadmissible : « *Lorsque la France sera libérée, vous choisirez vous-mêmes le gouvernement sous lequel vous voudrez vivre*. » Enfin De Gaulle prend connaissance du texte qu'il est prié de lire à la suite de la proclamation du commandant en chef, et le rejette en bloc. Pour bien marquer son désaccord, il règle le sort des deux-cents officiers français « de liaison administrative » à l'instruction en Grande Bretagne depuis plusieurs mois, et destinés à faciliter le travail des sections de « *Civil Affairs* »

auprès des autorités locales françaises : De Gaulle décide qu'ils resteront en Angleterre. Pour finir, il refuse de rentrer à Londres dans le train de Churchill.

Le 6 juin, dans la soirée, il lance sur les ondes une proclamation de son cru qui néglige totalement les précautions à prendre en vue d'accréditer « Fortitude », et qui oublie de rendre hommage aux centaines de milliers de combattants américains, britanniques et canadiens jetés dans un dur combat sur les plages de Normandie :

« Bien entendu, c'est la bataille de France et c'est la bataille de la France ! La France va la mener avec fureur… La première condition est que les consignes données par le Gouvernement français et par les chefs français qualifiés soient exactement suivies, … ».

Churchill et le général Eisenhower

Conclusion

Au cours de ces pénibles années où De Gaulle a réservé l'essentiel de ses foudres à Vichy et nos Alliés, ces derniers ont à plusieurs reprises envisagé des sanctions contre le Général, jamais contre la France. Et si d'aventure quelqu'un avait entrepris de mettre en œuvre la solution « AMGOT en France », il aurait rapidement buté sur des difficultés logiques : il aurait fallu déclarer la guerre à la France et exiger aussitôt sa « capitulation sans conditions », alors que ses forces venaient de s'illustrer en Tunisie et en Italie, alors qu'on venait de lui céder l'armement de huit divisions, dont trois blindées, avec les QG d'armée et de corps d'armée, avec le soutien et les services correspondants, ainsi que plusieurs centaines d'avions de toutes catégories ; au moment où les 260 000 hommes de l'armée de Lattre, les 20 000 hommes de la 2ème division blindés, se préparaient à débarquer en forces sur les côtes de Provence et de Normandie, où plusieurs centaines de milliers de FFI se préparaient à s'engager à leurs côtés dans de véritables opérations militaires. Force est de conclure que « l'AMGOT en France » n'est qu'un bobard dénué de tout fondement.

Louis-Christian MICHELET
Docteur en Histoire

Né à Paris le 14 mai 1918, **Louis-Christian MICHELET**, polytechnicien de la promotion 1937, effectua la première partie de sa carrière dans l'armée. Dès sa sortie de l'école, sans avoir le temps d'effectuer son application, il participe à la campagne de France comme lieutenant d'artillerie. Après l'armistice, il choisit de servir en Syrie, puis à la suite des tristes combats de 1941, décide de rejoindre l'Algérie comme l'essentiel des combattants. Le débarquement américain de novembre 1942 le surprend alors qu'il est en permission en métropole, et c'est par l'Espagne qu'il doit passer, avec un internement temporaire, pour regagner son unité dans l'Armée d'Afrique. Le capitaine Michelet participe à la campagne d'Italie à la tête d'une batterie puis au débarquement en Provence et à l'offensive de la 1ère armée qui le conduit jusqu'en Alsace.

Il suit après la guerre une scolarité à l'école d'état-major aux Etats-Unis, avant d'être breveté de l'Ecole de guerre en France. Il part en Corée comme officier de liaison auprès du commandement américain. Le lieutenant-colonel Michelet sert deux ans en Algérie, mais en désaccord avec les choix politiques démissionne et quitte l'armée.

Il effectue une seconde carrière dans l'industrie automobile jusqu'à sa retraite en 1983. Actif et attaché à la vérité historique, il devient docteur en histoire de l'université de Poitiers en 1991 en défendant la thèse reprise dans son livre « Les revanchards de l'Armée d'Afrique » qui souligne notamment l'action diplomatique et militaire de l'Etat français. Scrupuleux, il publie plusieurs ouvrages qui remettent en cause les mythes gaullistes qui se sont imposés à la libération, et décrivent le rôle réel de nombreux acteurs pendant la guerre. Ses travaux qui s'appuient sur des recherches méticuleuses sont de très grande valeur. D'un naturel sympathique et accueillant, il aimait faire partager le fruit de ses recherches et confia généreusement à la rédaction de notre revue plusieurs articles.

Commandeur de la Légion d'honneur, titulaire des croix de guerre 39-45 et TOE avec onze titres de guerre, des Silver Star Medal et Bronze Star américaines, le lieutenant-colonel Michelet est décédé à Paris le 15 novembre 2016.

Références bibliographiques

(1) Dictionnaire de la seconde guerre mondiale. Larousse, Tome I (1979).
(2) Cours du « *Command and general Staff College* », Fort-Leavenworth, Kansas, 1949.
(3) Larousse, op. cit., 1979.
(4) François Kersaudy : De Gaulle et Churchill, la mésentente cordiale, Perrin 2001.
(5) L.C. Michelet : La revanche de l'Armée d'Afrique, Godefroy de Bouillon 1998.
(6) Raymond Tournoux : Pétain et la France, Plon 1980, pp 239-240.
(7) Nerin Gun : Les secrets des archives américaines : Pétain, Laval, De Gaulle, Albin Michel 1979, pp 394-395.
(8) Kersaudy, op. cit., pp 288 à 291.
(9) Raymond Cartier : La seconde guerre mondiale, Paris Match-Larousse, Tome II, P 159

Les billets américains

La fausse preuve qui témoigne d'un mensonge gaulliste

Les fameux billets verts, faussement appelés « de l'AMGOT », qui furent mis en circulation après le débarquement en Normandie ont été présentés par De Gaulle comme la preuve de la volonté des Américains de mettre le pays sous tutelle et d'installer leur administration directe. Cette explication est celle qui est massivement reprise si l'on effectue une recherche simple sur internet, voire en lisant quelques livres d'historiens pourtant « reconnus ». La distorsion avec la vérité est de taille puisque la nature de ces billets est totalement différente.

Les Américains règlent traditionnellement les achats liés à leurs opérations et fournissent de l'argent de poche à leurs troupes en monnaie locale. Or avec la guerre le marché des changes est très peu fluide et il est compliqué de se procurer de très fortes quantités de billets. Par ailleurs, l'utilisation du dollar, déjà reconnu universellement, pose le problème de favoriser l'inflation dans des pays où l'économie est en grande difficulté et dont le cours des monnaies nationales chute rapidement voire s'effondre à la libération. Cela donnerait par ailleurs la possibilité à l'Allemagne de mettre en circulation ses propres réserves de change.

Revers du billet de 5 francs

Le choix est fait en 1942 d'émettre des espèces réservées aux militaires pour régler leurs achats, mais sans possibilité pour eux de les échanger contre de la monnaie locale. Le Trésor américain garantit ensuite leur remboursement auprès des banques centrales des différents Etats. Il ne s'agit donc pas de s'attribuer le pouvoir d'émettre la monnaie nationale ou de se substituer aux autorités, mais de couvrir leurs achats par la mise en circulation de bons. En Afrique du nord, cette mécanique n'est pas encore mise en place et les Américains choisissent d'utiliser des anciennes coupures de 1, 5 et 10 dollars émises en 1934-35 dont le sceau était jaune et non bleu (donc inutilisables aux USA). A partir de 1943, des titres sont imprimés pour être utilisés en Italie (monnaie définitivement retirée en 1950) puis en Allemagne, où près de 18 milliards de marks militaires sont mis en circulation. Le même processus est employé en Autriche où le schilling est réintroduit par ce biais, et au Japon.

Billets militaires de 1 yen et 1 lire

Pour la France, une première série représentant l'équivalent de 3 milliards de francs fut distribuée à partir du débarquement, suivie d'une seconde en juin 1945. Après des discussions avec les représentants gaullistes, ces billets ne comportaient que le drapeau français, sans celui des Etats-Unis, et la devise républicaine. Ces coupures vont de 2 à 5000 francs et il existe même quelques pièces de 2 francs. Les commerçants français acceptèrent mal ces bons et s'en débarrassèrent au plus tôt, notamment en réglant leurs impôts en espèces ! Ces coupures restèrent néanmoins en circulation jusqu'en 1948.

Souvenirs du temps des morts

André Bridoux

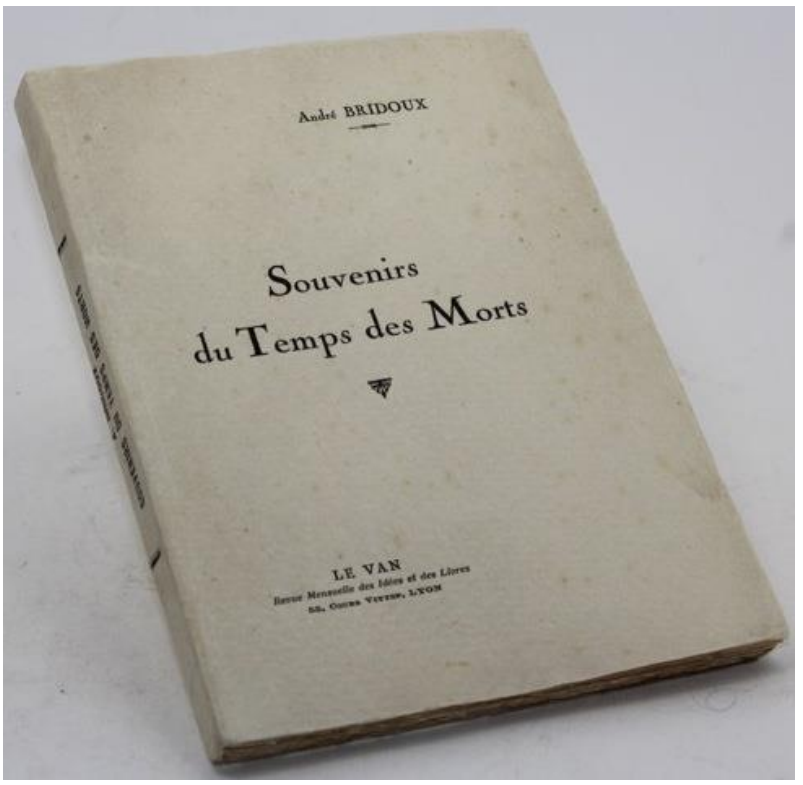

Publié en 1930, c'est un livre singulier écrit par un professeur de philosophie, officier pendant la Grande guerre. Estimant n'avoir pas trouvé dans les nombreux témoignages et livres de guerre une description fidèle à sa propre expérience, il s'attache à retranscrire ses sensations et magnifie ses camarades de combats. Il ne s'agit pas de mémoires à proprement parler, le récit est sans chronologie, mais d'une suite de réflexions, de pensées et de témoignage sur la fraternité des tranchées. Parmi les belles pages on peut notamment citer :

« Tous ces hommes, qui dans la vie ordinaire, eussent été des mondes fermés, s'intéressaient les uns aux autres, depuis qu'ils avaient pris conscience de leur nature commune… Il y eut, dans ces conversations de soldat, à la pauvre lueur d'un foyer ou d'une bougie, quelque chose des récits qu'on lit dans Homère. » […]

« On peut souffrir quelquefois d'être commandé trop ou à faux ; on souffre bien plus de ne l'être point, car le désordre arrive aussitôt et la plus grande misère pèse alors sur les petits. » […]

« Toujours les hommes seront obligés de s'assurer contre eux-mêmes. La bonne volonté ne suffit pas, car elle fléchirait vite devant l'épreuve répétée du péril de mort, plus vite encore devant le retour des travaux faciles mais ennuyeux qui remplissent la vie du soldat et qui sont cependant indispensables. » […]

« Aux moments tragiques, l'entraide s'élevait quelquefois très haut et jusqu'au sacrifice ; j'ai vu des hommes risquer leur vie pour ramener des blessés et les porter au poste de secours, épuiser leurs forces pour délivrer des camarades ensevelis, et cela, sans aucune pression extérieure, mais spontanément, sous la seule impulsion du sentiment qui pousse à secourir l'homme en péril, quel qu'il soit. »

André Bridoux (1893-1982), né à Châteauroux, eut Jacques Chevalier comme professeur au lycée. Il fit des études de lettres et intégra khâgne au lycée Henri IV où il fut l'élève du philosophe Alain Chartier, dit Alain. Il réussit le concours de l'Ecole Normale Supérieur en 1914. Mais, mobilisé dès le mois d'août, il rejoint le 90e RI. Il combat notamment en Champagne, en Belgique et en Alsace. Promu caporal, il est muté au 401e RI début 1916, avant d'être désigné pour suivre le peloton des élèves officiers au camp de la Valbonne pour une formation accélérée en trois semaines seulement. Nommé sous-lieutenant en novembre 1916, il est affecté au 2e régiment de zouaves. Il prend vite la mesure de ses nouvelles responsabilités : « *Grâce à cette singulière faculté d'adaptation qu'ont les hommes, surtout quand ils sont jeunes, j'eus presque aussi vite fait de changer d'esprit et d'habitudes que de changer d'habit* ». Grièvement blessé à la tête de sa section en avril 1917 à Berry au Bac, il en gardera une paralysie partielle de la main gauche. Démobilisé en septembre 1919, il termine ses études à l'Ecole de la rue d'Ulm. Titulaire de la croix de guerre, il est fait chevalier de la légion d'honneur en 1921. Devenu professeur de philosophie, il reste proche de Jacques Chevalier, futur ministre de l'éducation du Maréchal, au sein d'un « groupe de travail en commun », autour du père Pouget (1847-1933), rassemblant entre 1920 et 1940 des universitaires chrétiens. En octobre 1940, il participe au projet de réforme des programmes scolaires pour la philosophie (mise en œuvre en octobre 1942). Il devient inspecteur générale de philosophie en 1941.

Il a notamment publié en 1964 un ouvrage sur Alain et préfacé la publication de ses œuvres pour la Pléiade, ainsi que celle de Descartes.

L'épreuve de la guerre constituera une des clefs de son existence et explique pourquoi dix ans après il voulut apporter le fruit de son expérience :

« C'est à la guerre que j'ai fait connaissance des hommes ; avant, mon espèce sociale me cachait l'espèce humaine. Un étudiant, touchant à l'âge d'homme, n'avait guère fréquenté que des personnes de sa famille, des compagnons d'étude ou de jeu ; c'étaient toujours des gens recrutés dans le même milieu, milieu d'autant moins large que la famille était plus modeste. La plus grande partie de l'humanité restait inconnue : paysans, ouvriers, et, d'une manière générale, ceux qui vivent du travail de leurs mains. Avec la guerre, cela changea ; les représentants de toutes les classes sociales se trouvèrent mêlés, sur pied d'égalité, sous une même règle et sous les mêmes habits. Mangeant ensemble, couchant ensemble, vivant ensemble dans une intimité de tous les instants, ils purent s'observer à loisir et faire connaissance »

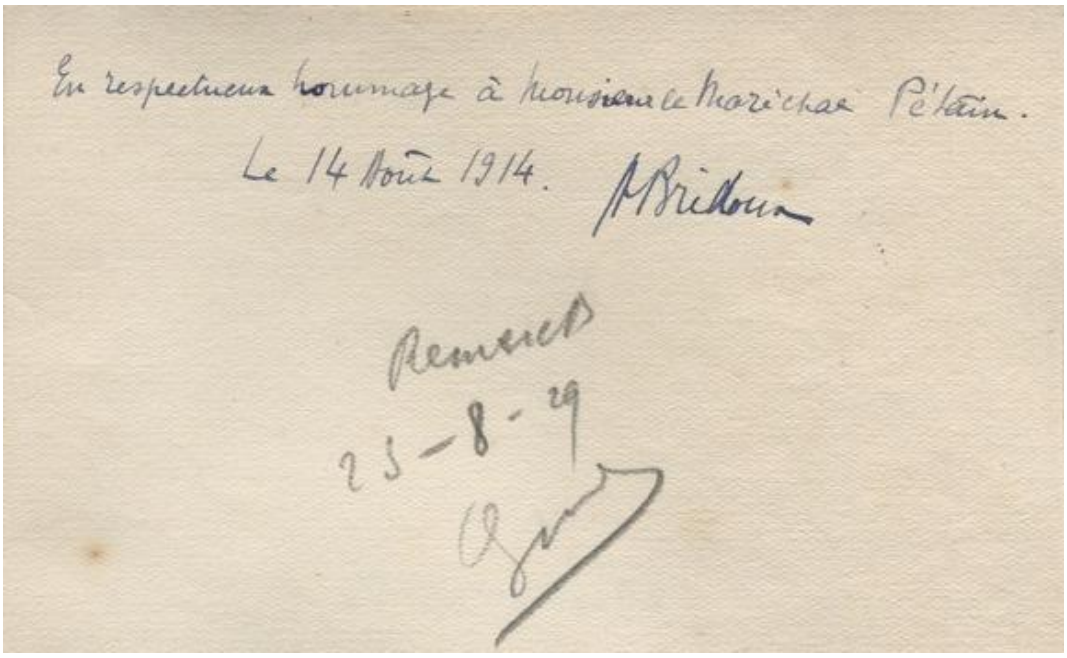

« Souvenirs du temps des morts » fut publié en 1930 aux éditions Albin Michel. Il est distingué par l'Académie française qui lui décerne en 1931 le prix Jules Davaine. Mais en 1929, André Bridoux avait réalisé une première version plus courte (77 pages, contre 245 pour la seconde) publiée à Lyon par Le Van sur papier vergé, qui constitue la véritable édition originale. C'est l'un de ces exemplaires qu'il envoya au Maréchal avec une curieuse date « 14 août 1914 », début de la bataille des frontières, moment précis où le général Pétain commence à être remarqué pour ses qualités de chef de guerre et de tacticien. En dessous, on note la mention de remerciements « 23-8-29 », suivie de la signature du lieutenant Bonhomme, officier d'ordonnance du Maréchal. Cet exemplaire fut offert en 1946 avec une partie de sa bibliothèque à maître Lemaire, l'un de ses avocats.

« Ce jour là à Vichy » : **25 mars 1942**

Le contexte de cette journée est tendu. Le gouvernement de l'amiral Darlan vit ses derniers jours, après des mois d'intenses réformes administratives pour moderniser la France. Cependant il se trouve dans une impasse diplomatique en ce qui concerne les discussions avec l'occupant allemand. Elles sont rompues tandis que sa pression s'accroît insidieusement. Des décisions politiques sont donc attendues. Le maréchal Pétain consulte et reçoit de nombreuses visites en ces semaines difficiles pour étudier les options possibles.

Le 25 mars 1942 à midi, le chef de l'Etat déjeune comme à son habitude avec des membres de son cabinet, quelques proches mais aussi des invités. On retrouve ainsi les noms des « piliers » : les généraux Laure et Campet, du Moulin et Bonhomme. Le général Brécard, grand chancelier de la Légion d'honneur est aussi un familier. Le docteur Ménétrel est présent mais s'esquive discrètement

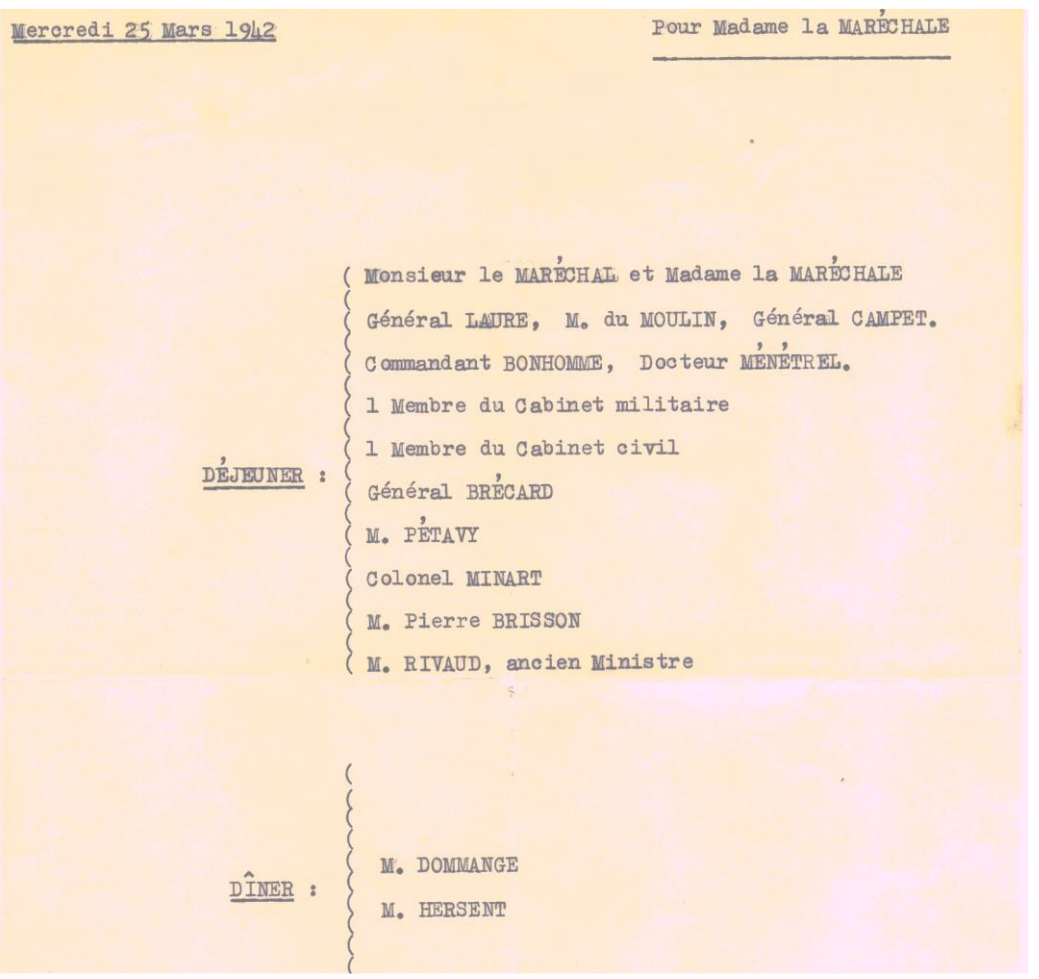

Mercredi 25 Mars 1942

Pour Madame la MARÉCHALE

DÉJEUNER :

Monsieur le MARÉCHAL et Madame la MARÉCHALE
Général LAURE, M. du MOULIN, Général CAMPET.
Commandant BONHOMME, Docteur MÉNÉTREL.
1 Membre du Cabinet militaire
1 Membre du Cabinet civil
Général BRÉCARD
M. PÉTAVY
Colonel MINART
M. Pierre BRISSON
M. RIVAUD, ancien Ministre

DÎNER :

M. DOMMANGE
M. HERSENT

après le repas pour se rendre chez Pierre Laval à Chateldon afin de préparer la rencontre que ce dernier aura le lendemain avec le Maréchal dans la forêt de Randan pour évoquer l'avenir. Ces discussions secrètes conduiront à son retour et à sa nomination comme chef du gouvernement le 18 avril 1942.

Jean Pétavy avec le maréchal à Montluçon

Quatre invités « extérieurs » sont présents au déjeuner.

Jean Pétavy (1875-1945) est le directeur des pneumatiques Dunlop en France et un ami proche du Maréchal depuis des années. Il a en effet fait la connaissance de Pétain pendant la première Guerre où il servait au Grand Quartier Général dans le bureau du Génie avec le grade de lieutenant-colonel de réserve. Il est membre du Conseil National depuis sa création en janvier 1941 et a notamment accueilli le Maréchal dans son usine de Montluçon le 1er mai 1941 pour la première fête du travail.

Le lieutenant-colonel **Jacques Minart** (1895-1968) était officier de liaison avec le GQG pendant la guerre avant d'être détaché au cabinet militaire du Maréchal en 1940-41. Titulaire de la francisque, il sert en 1942 à l'état-major des Armées à Vichy.

Pierre Brisson

Pierre Brisson (1896-1964) est le directeur du Figaro depuis 1940 en succédant à Lucien Romier, ayant été auparavant responsable des pages littéraires. C'est lui qui en a transféré le siège à Lyon et a permis au titre de reparaître grâce à une subvention du gouvernement. Le journal aura jusqu'en novembre 1942, une double ligne de soutien aux autorités, notamment dans le cadre de leurs réformes, et d'indépendance discrète mais réelle dans certains éditoriaux. Brisson s'est peu exprimé personnellement dans les colonnes de son journal pendant la guerre mais a toujours gardé des sentiments maréchalistes qu'il dévoilait en privé.

Albert Rivaud

Enfin **Albert Rivaud** (1876-1956) est un professeur de philosophie qui connait Pétain depuis une vingtaine d'année - ils sont collègues à l'Institut- et qu'il a régulièrement retrouvé aux conférences du Redressement français. Durant l'entre-deux guerres, il a publié plusieurs études remarquées sur les dangers de la situation vis-à-vis de l'Allemagne. Il a été brièvement ministre de l'Education nationale en juin-juillet 1940 et souhaitait une réforme profonde de l'enseignement.

Au dîner, le Maréchal se retrouve en cercle restreint avec deux amis.

René Dommange

René Dommange (1888-1977) a eu une carrière très éclectique : avocat brillant, il décide de se consacrer après 1920 à l'édition musicale puis entre en politique en devenant député en 1932. Conservateur et partisan d'un exécutif fort il s'oppose à l'influence des francs-maçons, combattant le Front Populaire et le parti communiste. Après avoir voté les pleins pouvoirs au Maréchal, il se déclare en faveur d'un parti unique et d'une ligne politique dure. Exerçant la fonction de président du comité d'organisation des commerces de la musique, il est parfois consulté par Pétain pour avoir son opinion.

Georges Hersent

Georges Hersent (1865-1950) est un ingénieur et un entrepreneur de travaux publics prospère. Il a rencontré le maréchal Pétain pendant la première Guerre en offrant généreusement des fournitures médicales pour les combattants, puis ils se sont régulièrement croisés et entretenus ensuite au cours de conférences. Il était entre autres président de la Société des Ingénieurs Civils, membre de l'Académie de Marine et président de l'académie des Sciences Coloniales. Au retour de l'entrevue de Montoire le 24 octobre 1940, c'est chez les Hersent que le Maréchal fit une halte pour se restaurer au château d'Azay-le-Ferron dans l'Indre (Mme Hersent est née Marthe Luzarche d'Azay). En 1941, connaissant ses aptitudes en économie mais aussi en sociologie, il nomma Georges Hersent au Conseil National puis lui remit la francisque.

Dans la soirée, avant de se retirer, le Maréchal eut un dernier entretien avec le docteur Ménétrel pour préparer sa rencontre avec Pierre Laval le lendemain.

Une photo dédicacée au négociant en vins Collas

Dès 1940 et les premiers discours du maréchal Pétain, l'esprit de la Révolution Nationale et sa volonté de relèvement se diffusent dans toute la population. Ce mouvement se double d'une affection réciproque qui se traduit par de multiples gestes d'allégeance et l'envoi de cadeaux au Maréchal. Les paysans notamment sont au cœur des préoccupations et des discours du chef de l'Etat qui connait bien ce monde dont il est lui-même issu.

S'inscrivant dans ce mouvement, en mai 1942, lors de son assemblée générale, le Syndicat des Négociants de Vins Fins de Bourgogne proposa à ses membres de faire porter au Maréchal des bouteilles provenant des grands crus de la région « *en signe de respect pour votre personne, comme preuve de sa fidélité à vos directives, en gage de communion dans l'Unité nationale* », comme le précisait la lettre qu'ils avaient jointe. Le vignoble bourguignon se caractérise traditionnellement par un tissu important de

LE MARÉCHAL PÉTAIN
CHEF DE L'ÉTAT

VICHY, le 22 JUILLET 1942

Monsieur le Président,

J'ai déjà eu l'occasion de témoigner ma reconnaissance à la Bourgogne et vous venez de me donner une raison de l'exprimer à nouveau.

Dans un geste des plus touchants, le Syndicat des Négociants en vins fins de Bourgogne m'a adressé tout ce qui fait le renom mondial de votre pays: les clos les plus illustres, les années les meilleures y figurent côte à côte. Vous m'avez même offert, par une attention qui me touche tout particulièrement, des vins qui ont mon âge!

Vous avez réuni, en un seul envoi, toute une gamme de vins qui font de moi, pour plusieurs années, le propriétaire le plus envié des prestigieuses bouteilles de Bourgogne.

Que tous les Membres de votre Syndicat veuillent bien trouver ici mes remerciements émus. A travers le don qui m'a été fait, je sais bien que ce n'est pas l'homme qu'ils veulent honorer, mais le Français qui leur a fait le don de sa personne.

Ph. Pétain

Monsieur BOUCHARD

Président du Syndicat des Négociants en vins fins de Bourgogne

7, place Carnot

BEAUNE
(Côte d'Or)

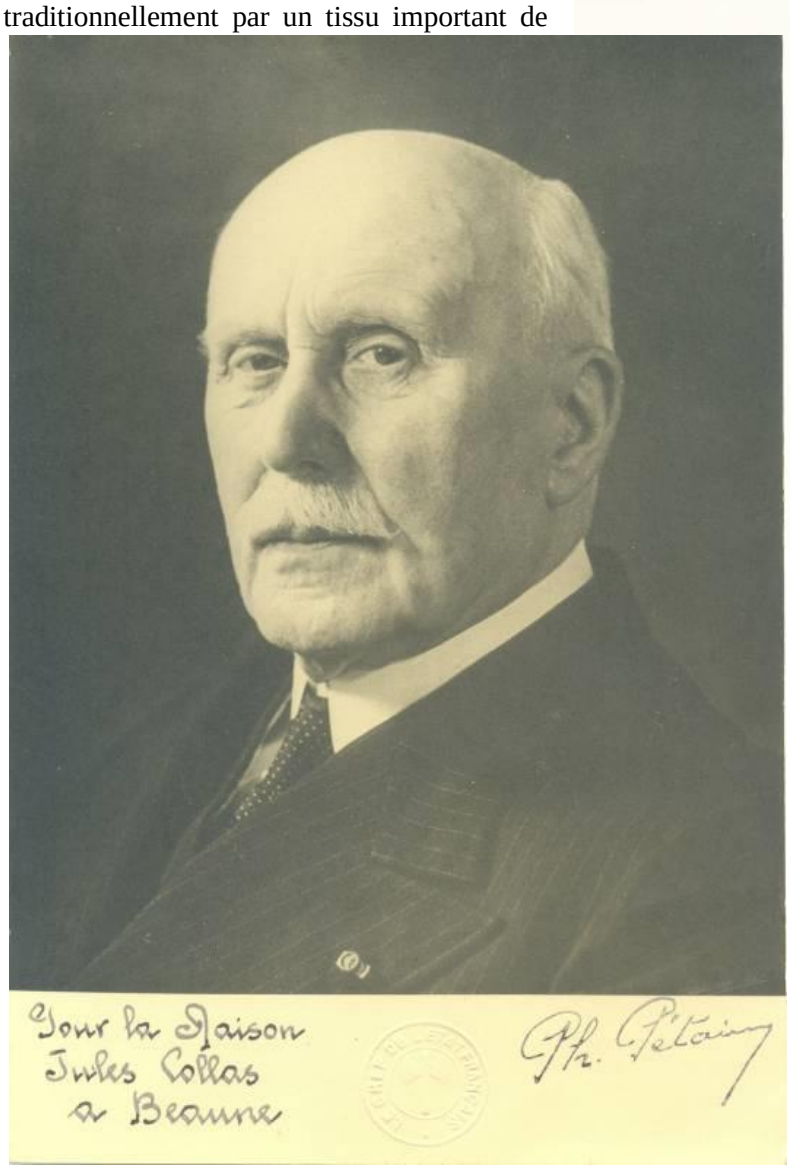

maisons de négoces. Leur générosité fut remarquable puisque soixante six d'entre elles s'associèrent à ce témoignage en offrant chacune une caisse de leurs vins les plus prestigieux. Certaines bouteilles portaient même le millésime 1856, année de naissance du chef de l'Etat.

Nous vous présentons la lettre que le maréchal Pétain envoya en juillet 1942 au directeur de la Maison Bouchard, président du Syndicat, pour le remercier de cet hommage. Ce dernier en réalisa des copies qu'il distribua ensuite à tous les autres donateurs. Elle leur fut remise avec une photo dédicacée du Maréchal, comme celle ci-jointe adressée à la maison Jules Collas de Beaune (elle n'existe plus aujourd'hui).

En un temps où le corporatisme était mis à l'honneur et encouragé, il s'agit d'un témoignage vrai de l'attachement des professions au maréchal Pétain.

« Le portrait »

André Lavagne

Adjoint (1941-42) puis chef du cabinet civil du maréchal Pétain (1942-43)
Conseiller discret de Jean Borotra pour l'ADMP

Né le 24 septembre 1907 à Paris, André est le fils d'un administrateur de société, Paul Lavagne (1871-1950) et de Marie Josat (1881-1972). Catholique et conservatrice, sa famille rompt cependant avec l'Action Française après la condamnation papale de 1926. André Lavagne opte pour une carrière de juriste. Après avoir obtenu son diplôme de la faculté de Droit de Paris, il est l'élève de Raphaël Alibert (1887-1963), futur Garde des Sceaux en 1940-1941 et rédacteur des premiers actes constitutionnels de l'Etat Français, à l'Ecole libre des sciences politiques. En 1931, il intègre le Conseil d'Etat comme auditeur, puis devient maître des requêtes en 1940. Marié à Suzanne Colson, il est le père de sept enfants.

En août 1941, il entre au cabinet civil du maréchal Pétain, comme adjoint du directeur Henry du Moulin de Labarthète (1900-1948), son ancien de l'Ecole libre des sciences politiques (1922) qui, sans le connaitre personnellement, l'avait sollicité avec insistance. Il est dès lors considéré comme l'un des membres les plus brillants de ce cabinet. André Lavagne admire le Maréchal dont il reconnait qu'il est le seul garant de l'unité nationale en ces temps troublés. Conscient des limites liées aux influences contraires qui sont actives autour de la personne du Chef de l'Etat et des difficultés issues du régime d'occupation auquel est soumis le pays, il soutient sans limite le seul chef légitime de ce temps. Outre sa fidélité à la personne du Maréchal, il croit en la promotion de la Révolution nationale et de ses valeurs par un gouvernement fort et efficace afin de réaliser une société fondée sur les corps intermédiaires (provinces, profession, institutions…) qui pourra contester le pouvoir des trusts et des sociétés secrètes. Comme l'ensemble du cabinet, il s'oppose aux collaborationnistes parisiens et à ceux qui cherchent à imposer une autorité totalitaire sur les Français. Partisan de protestations publiques quant aux violations des conventions d'armistice, il appuiera les nombreuses interventions effectuées auprès de la Commission de Wiesbaden. Doté d'une grande autorité naturelle et d'un sens du devoir prononcé, il devient en avril 1942 directeur du cabinet, sans toutefois en avoir officiellement le titre, suite au départ d'Henry du Moulin de Labarthète après le retour de Pierre Laval au gouvernement.

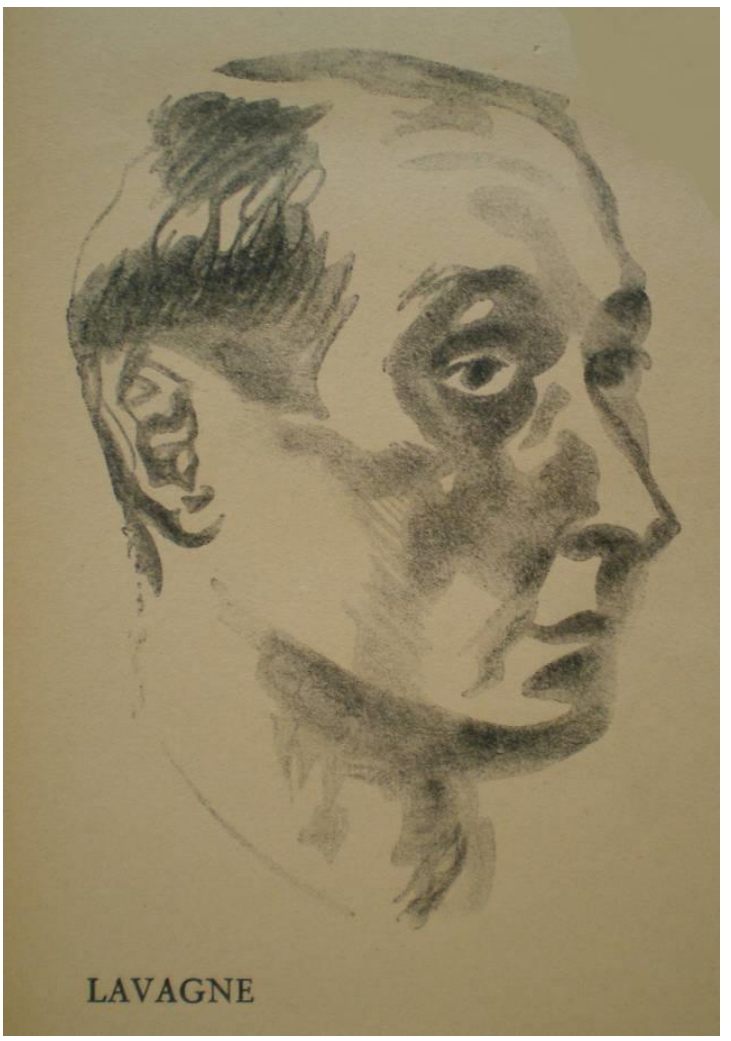

André Lavagne lors de sa déposition au procès du Maréchal,
croquis réalisé par Henri Pelletier

Catholique actif, André Lavagne est proche de monseigneur Henri Chappoulie (1901-1959), attaché du nonce Valerio Valeri en 1940, puis représentant de l'épiscopat auprès de l'Etat Français. Son action permettra d'achever la normalisation des rapports entre l'Eglise et les autorités françaises après des décennies d'affrontements. Il est en particulier la cheville ouvrière des discussions destinées à obtenir la signature par les différents ministres concernés de la loi d'extension de capacité des associations cultuelles, en faveur des congrégations.

En mai 1943, en bute à l'hostilité de Pierre Laval et de son entourage, il doit quitter le cabinet du chef de l'Etat et retourne à son corps d'origine au

Conseil d'Etat. Epuré à la libération, il est placé en disponibilité. Il est finalement réintégré comme maître des requêtes en 1947. Dix ans plus tard, le 1er mars 1957, le Conseil

LOUIS CERNAY

LE MARÉCHAL PÉTAIN

L'ALSACE ET LA LORRAINE

FAITS ET DOCUMENTS (1940-1944)

PRÉFACES DU
GÉNÉRAL WEYGAND
de l'Académie française
ET DE
ROBERT HEITZ

A PARIS
LES ILES D'OR

d'Etat rend même hommage à son action pendant la guerre dans un arrêt qui souligne ses nombreuses interventions en faveur de personnes poursuivies dont plusieurs juifs. En 1953, il est promu conseiller d'Etat. Puis en 1955, il se voit confier la présidence de la Commission centrale d'aide sociale de la Ville de Paris et en 1970, celle de la Commission supérieure de la sécurité sociale.

André Lavagne témoigna très dignement et courageusement au procès du maréchal Pétain. Il rappela notamment le nombreux concours du cabinet au profit des condamnés pour diminuer leur peine ou en limiter la portée et reconnait le talent de Pierre Laval, pour lequel il n'avait aucune sympathie, afin d'éviter le pire à partir de 1942. Citons cette remarque mi-ironique au président Mongibeaux : « *Un fait tout de même assez étrange est que chaque fois que le Maréchal a dû se séparer d'un collaborateur sur la demande des Allemands, il l'a toujours remplacé par un autre également antiallemand*. »

En parallèle de sa carrière dans la haute administration, il s'engage dans de nombreuses œuvres caritatives et est membre du conseil supérieur de l'administration pénitentiaire. Il est en outre, de 1946 à sa mort, le conseiller juridique du secrétariat de l'épiscopat, le directeur de cette institution étant de 1945 à 1950 monseigneur Chappoulie. Ses conseils seront précieux et écoutés par les évêques français. Il est en outre intervenu pour appuyer et préparer la demande de grâce présidentielle en faveur de Paul Touvier.

Titulaire de la Francisque et fidèle à la mémoire du maréchal Pétain, André Lavagne a appartenu à l'ADMP dont il fut discrètement un membre très actif au sein du comité directeur. Il a en particulier souvent conseillé Jean Borotra tant pour les modalités de fonctionnement de l'association et les modifications à apporter aux statuts, que pour lui fournir des conseils juridiques afin de soutenir les demandes de translation des Cendres du Maréchal à Douaumont. Il s'attacha toujours à rappeler la nature de la politique vichyste vis-à-vis des juifs, faite de discrimination pour les écarter des fonctions d'influence, pour réfuter son assimilation à celle destructrice et mortifère de l'occupant allemand.

Il décède en 1987. Eu égard aux nombreux services qu'il rendit à l'Eglise de France, une vingtaine d'évêques participa à sa messe de funérailles le 19 mars en l'église Saint Sulpice à Paris.

Philippe Lavagne

André Lavagne avait publié en 1955, l'ouvrage « Le maréchal Pétain, l'Alsace et la Lorraine », sous le pseudonyme de Louis Cernay. Il y démontre combien le chef de l'Etat avait le souci de ces territoires annexés par l'occupant et de sa population, ce dont témoignent les 112 protestations adressées pendant la guerre auprès des autorités allemandes. Il répondait par là à l'une des attaques alors courantes, aujourd'hui peu évoquée, pour appuyer et légitimer la condamnation de 1945 incriminant Pétain d'abandon volontaire voire de livraison de ces trois départements à l'occupant. Lavagne explique pourquoi le choix d'une protestation publique inutile et même jugée dangereuse à l'époque fut écarté.

En 2001, les carnets qu'il tenait pendant la guerre et dans lesquels il relatait les faits et ses impressions, en général le soir même ou le lendemain, furent publiés par sa famille, sous le titre « *Auprès du maréchal Pétain* ». Ils rapportent de nombreux événements vécus en direct et l'ambiance dans la capitale provisoire, au cœur de l'Hôtel du Parc en 1941-1943.

Son frère **Philippe Lavagne** (1904-1958), docteur en droit et père de sept enfants, fit une carrière d'intendant militaire pendant trente ans. Affecté à la 44ème division d'infanterie au déclenchement de la guerre, son comportement pendant la campagne de 1940 lui valut d'être cité à l'ordre de cette division et de recevoir la croix de guerre. Il servit lui aussi le gouvernement de l'Etat Français puisqu'à partir d'octobre 1941, et pour un an, il fut détaché auprès du Commissariat à la Famille en qualité de chargé de mission en région parisienne (Seine et Oise). Après avoir quitté l'armée, il devint directeur de la caisse d'allocation vieillesse des industriels de la région parisienne. Il a été fait chevalier de la légion d'honneur en 1956.

L'ADMP

La tombe du Maréchal, une nouvelle fois profanée !

Cet été, dans la nuit du 26 au 27 juillet, deux individus ont souillé la tombe du Maréchal au cimetière de Port Joinville, saccagé les gerbes puis arraché la croix avant de tenter de l'emporter. Heureusement, les gendarmes de l'Ile d'Yeu qui patrouillaient ont appréhendé les deux vandales au moment où ils quittaient le cimetière.

En état d'ébriété, les deux vacanciers d'une vingtaine d'années ont dû reconnaitre les faits. Ils ont prétendu que leur geste criminel n'avait aucune motivation idéologique mais et qu'il n'aurait été que la conséquence de leur consommation excessive d'alcool ! Qui peut être convaincu par une telle justification ? Le choix de la tombe relève précisément d'une volonté ciblée de s'en prendre à la mémoire du Héros de Verdun, chef de l'Etat Français. Si la bêtise et l'ignorance sont probablement directement liées à cette profanation, il faut souligner cependant qu'elle procède d'abord de la haine qui est déversée par les médias, par nombre de politiciens et toutes sortes de pseudo bonnes consciences morales autoproclamées. A entendre dénoncées et insultées à longueur d'éditoriaux, de discours creux et de publications orientées l'action et la personne du maréchal Pétain, des esprits faibles ou peu équilibrés se livrent à des actes qui nient tout respect dû aux morts et à leur sépulture. Ce respect est pourtant le propre de ce que l'on nomme la civilisation ! Tout aussi choquant une nouvelle fois, est le silence des autorités sur cet acte. Imagine-t-on leur réaction s'il s'était agi de la tombe d'une figure du gaullisme ou d'une personne appartenant à une « minorité » de notre pays ? Cette réaction aurait eu toute sa légitimité mais tranche avec leur mutisme face à cette nouvelle profanation.

Au sortir de leur garde à vue, les deux individus sont retournés au cimetière et, encadrés par les gendarmes, ont nettoyé et repeint la tombe, puis réparé les dégâts les plus apparents de leur acte. Ils doivent être convoqués pour répondre de vol dans le cadre d'une violation de sépulture. Souhaitons que le résultat de l'action judiciaire soit à la hauteur de la répugnance de leur geste et saluons l'action rapide de la gendarmerie.

Appel à cotisations pour l'année 2021

Chers Amis, membres adhérents,

Dans le contexte actuel, qui rend difficile les déplacements et parfois, l'acheminement du courrier, le Bureau de l'Association, vous demande de nous rendre le service de vous acquitter, sans trop tarder, de votre cotisation à l'ADMP pour l'année 2021 ainsi que de votre abonnement à la revue "Le Maréchal".

Vous pouvez procéder au règlement, soit par chèque, libellé à l'ordre de l'ADMP, soit par virement (sur demande le RIB de l'ADMP vous sera adressé par mail : **admp@gmx.fr**).

Le site de la rue Larribe étant provisoirement fermé, si vous réglez par chèque, il vous faut l'envoyer à l'adresse suivante (comme tout courrier à nous faire parvenir) :

Madame Simone Denis,
147, rue Montlaville,
60129 ORROUY

Je vous rappelle les tarifs actuels :

Cotisations :	**Abonnement à la revue :**
adhérent simple : 32 €	abonnement simple : 20 €
adhérent de soutien : 60 €	abonnement de soutien : 70 €
adhérent de moins de 21 ans ou en difficulté : 14 €	abonnement < 21 ans ou en difficulté : 17 €
adhérent bienfaiteur : de 160 € à 360 €	**abonnement de l'étranger : 55 €**

Avec les remerciements anticipés du Bureau de l'ADMP.

Tribune libre

La France attaquée par l'ignorance et la haine des « émotions » communautaires

Le printemps et l'été 2020 ont été l'occasion d'assister à une série d'attaques violentes contre des statues de grands personnages et des symboles de notre histoire. Sous prétexte de condamner des agissements anciens, les pseudos héritiers, ou proclamés tels, des prétendues victimes de ce passé s'adonnent à un vandalisme destructeur aussi crétin qu'outrancier. Ils n'ont bien souvent aucune connaissance ou alors très lacunaire de la réalité des événements et surtout de leur contexte historique mais s'érigent en Fouquier-Tinville (savent-ils seulement de qui il s'agit ?) pour agresser les emblèmes de l'identité française. La France est déclarée coupables de tous les maux, notamment ceux attribués à son passé colonial ou à l'esclavage aux Amériques.

Statue du maréchal Lyautey vandalisée en 2020

Ces violences s'inscrivent cependant elles aussi dans une tradition d'émeutes et de violences qui trouve ses racines dans les guerres de religion du XVI^{ème} siècle puis dans les menées révolutionnaires. Sous prétexte de supprimer la royauté, le catholicisme ou l'ordre établi puis au nom d'un idéal progressiste débridé devant s'affranchir de toute tradition (« du passé faisons table rase »), tous les symboles honnis devaient être détruits. Déjà à ces époques, nos monuments les plus exceptionnels firent les frais de cette haine et se virent martelés, détruits, mis à l'encan ou souillés. Au siècle dernier, Charles Maurras, lui aussi dorénavant livré aux gémonies, avait déjà dénoncé ces agissements dont il estimait qu'ils avaient dénaturé l'esprit français et sapé notre cohésion. Aujourd'hui, tout semble rejeté au seul motif qu'il a un lien avec le patrimoine national, donc par nature coupable.

La France, devenue blâmable pour tout son passé, est attaquée par l'intermédiaire de ses héros. Sous le double phénomène du développement de l'esprit communautaire haineux (un autre nom du « racisme » anti-français), et des conséquences de l'esprit de repentance mortifère qui s'est emparé des élites depuis quelques décennies, notre identité est minée par une volonté destructrice dont il est difficile de cerner les limites.

Si ces comportements ont heureusement été dénoncés par quelques personnalités, bien des autorités sont restés discrètes ressentant un malaise devant les conséquences directes de leurs propres dénigrements et la peur de devoir dénoncer les causes et les auteurs de ces actes de vandalisme iconoclaste.

La réponse à ces événements passe par une volonté forte de rétablir l'ordre dans les rues et par la connaissance de notre histoire. Connaissance, et non quelques notions vagues et dénaturées ! Que connaissent en effet les profanateurs imbéciles de Colbert, Voltaire, Faidherbe, Galliéni ou Lyautey, promus les réceptacles de leur haine ?

A Saint Gaudens, les statues des maréchaux Foch et Galliéni décapitées en 2018

En tant que défenseur de la mémoire du maréchal Pétain, nous connaissons depuis longtemps ce phénomène de cécité historique consistant à ne relire les événements que sous le prisme déformant de l'idéologie. Pour tenter d'installer le pouvoir des gaullistes, blanchir les agissements criminels des communistes et relégitimer les politiciens incompétents et lâches de l'avant-guerre remis en selle par De Gaulle, l'opprobre a été mis sur « Vichy » devenu dès 1944 l'unique responsable de tous les malheurs de la patrie, à grand renfort d'assassinats, de procès politiques et d'intimidations. Depuis, le mensonge originel s'entretient et toute occasion est saisie pour attaquer le Maréchal et ses proches. Etonnamment, la débaptisation des noms de rues et les anathèmes les plus grotesques ne provoquent que très peu de réactions quand il s'agit du héros de Verdun, chef des armées françaises en 1918, puis seul recours pour la France de 1940 !

Ce triste état de fait doit renforcer notre volonté de participer au double combat pour la vérité historique autour des actions du maréchal Pétain et pour la défense des authentiques valeurs nationales du Travail, de la Famille et de la Patrie.

François Datour

A LIRE

A OFFRIR

A DIFFUSER

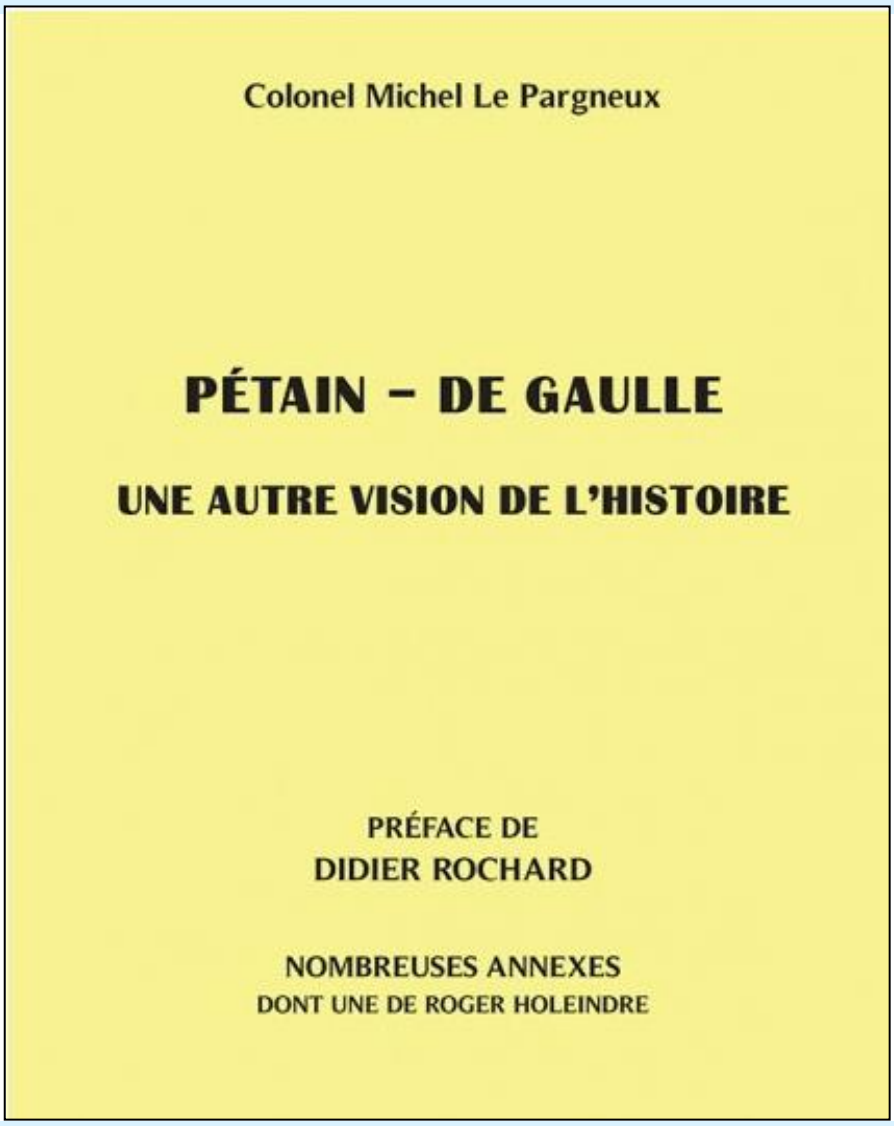

Sur les actions comparées de Philippe Pétain et de Charles De Gaulle, il règne – du moins dans les mondes médiatique et scolaire – une pensée unique aussi rigide que fragile. Au-delà d'une certaine propagande et d'une ignorance généralisée, quelle est la réalité ? Cet ouvrage n'hésite pas à aborder les sujets les plus sensibles, les polémiques les plus pénibles, avec une franchise et un souci de la vérité remarquables. On en ressort différent. Bâti sur de nombreuses citations, c'est un admirable travail de documentation qui est proposé au lecteur.
D'une présentation claire et pédagogique, cet outil synthétique pourra l'aider à se forger une honnête vision de l'histoire.

L'auteur : vice-président d'honneur de l'ADMP, le commissaire colonel Michel Le Pargneux, né en 1927, a vécu l'Occupation et les durs combats de 1944 en Normandie. Puis il fit carrière dans l'armée de Terre : Tirailleurs marocains, Service des Affaires indigènes du Maroc, maintien de l'ordre dans l'Aurès avec un goum, Service des Affaires algériennes où il connut de près le drame de l'abandon de la province. Il resta en Algérie jusqu'en 1963, bien après l'indépendance, avant de continuer son service en métropole.

A commander dans toute bonne librairie (Edition des Cimes)